

Ce 12 novembre 1999, de très fortes intempéries s'abattent sur l'Aude et les départements voisins ; elles vont coûter la vie à plus d'une trentaine de personnes. *Transports scolaires* est donc allé voir sur place comment un département aussi touché avait intégré ces événements au niveau de sa politique des transports de personnes, notamment d'enfants.

L'Aude n'oublie pas ses inondations

Par sa géographie même, l'Aude présente une vulnérabilité naturelle. Cette prédisposition explique une longue liste d'inondations à caractère exceptionnel (1940, 1966, 1970, 1986, 1992, 1996). Mais les dernières en date, concentrées sur les vendredi 12 et samedi 13 novembre 1999 sont d'une particulière violence.

DES INONDATIONS EXCEPTIONNELLES

L'exemple de l'Orbieu, affluent de l'Aude, à Luc, est à ce titre éclairant. Il va passer d'un niveau de deux mètres à une cote de 6,6 mètres en seulement quatre heures de précipitations, avant d'emporter une station d'observation. En fait, tous les affluents de l'Aude vont se déchaîner, grossissant ce fleuve jusqu'à lui faire atteindre 3500 m³ par seconde, soit approximativement un niveau centennal ! Dans certains secteurs audois, la crue de 1891 va perdre son caractère



historique. Circonstance aggravante, le vent marin souffle avec rage sur les basses plaines de l'Aude, du littoral vers l'intérieur des terres, interdisant l'évacuation des eaux fluviales. La catastrophe est alors consommée. Heureusement, en ces vacances de la Toussaint et de pont du 11 novembre, il n'y a pas grand monde sur les routes... et encore

moins d'élèves. Outre un bilan humain néanmoins très lourd (plus de trente morts), les dégâts matériels sont importants, soit environ un milliard de francs sur l'ensemble du territoire départemental. 228 communes ont été touchées, une centaine de routes coupées, 118 ponts endommagés et 18 autres carrément emportés. Le réseau routier départemental a

souffert (300 millions de francs) et les équipements communaux aussi (500 millions). Mais ce bilan déjà cataclysmique aurait pu être plus lourd si des autocars de transports scolaires avaient été pris dans ce déluge. Rétrospectivement, cette image fait froid dans le dos.

Deux ans après ces inondations, le choc psychologique est



encore palpable. On tente de vivre avec cette épée de Damoclès au-dessus de la tête car chacun est persuadé, au Conseil Général comme pour tout audois, que «ça peut revenir» et que «le risque 0 n'existe pas». Ce sentiment de fatalité ne signifie pas que l'on se résoud dorénavant au pire mais que la nature, parfois exceptionnellement violente, peut se jouer de toutes les mesures de protection qui pourraient être prises.

LE DISPOSITIF DE CRISE

Dans les jours qui suivent ces précipitations exceptionnelles, la prudence est de mise à tous les niveaux. Le Plan Orsec levé, une cellule de crise est maintenue autour du Préfet afin que tous les problèmes puissent être réglés avec la dernière célérité. Ainsi, chaque soir, sur le rapport d'un groupe de travail *ad hoc* réunissant direction départementale de

l'équipement, Conseil général, protection civile, et autres experts, un arrêté préfectoral va définir précisément les routes qui peuvent être empruntées le lendemain, notamment par les autocars scolaires. Ces derniers ont dû effectivement reprendre du service dès le lundi matin, pour la rentrée des classes ! Aucune mesure d'interdiction générale de transport scolaire n'a été décidée, permettant ainsi à la plupart des élèves d'aller à leur établissement. Mais pas à n'importe quel

« Deux ans après ces inondations, le choc psychologique est encore palpable. »

prix... La sécurité des enfants étant une priorité, des interdictions de circulation ciblées ont été prononcées en fonction des ouvrages d'art inutilisables, notamment dans les secteurs les plus touchés comme Cuxac d'Aude, Sallèles d'Aude ou Coursan... Il n'était pas toujours possible de détourner un circuit scolaire. Certains élèves, comme ceux de Durban, ont du passer une semaine cantonnés à l'internat de Sigean. Dans ce schéma préventif, le rôle positif des transporteurs a été reconnu par tous. Leur proximité au terrain, les reconnaissances nombreuses qu'ils faisaient chaque jour pour s'assurer que leurs autocars pourraient circuler le lendemain sans difficulté, en ont fait des partenaires incontournables du

dispositif de crise. Ces arrêtés préfectoraux d'interdiction ciblée de circulation vont durer une quinzaine de jours.

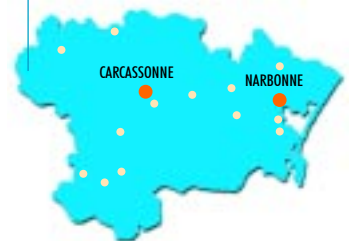
MIEUX VAUT PRÉVOIR...

Comme le note Marie Rico, responsable du service des transports au Conseil général, «l'expérience dramatique de novembre 1999 a suscité des solidarités fortes, l'Etat et le Conseil Général travaillant par exemple main dans la main». Outre la création de ces liens privilégiés entre les divers partenaires, les enseignements ont été nombreux pour les responsables du Conseil général. Tout d'abord, les informations en provenance de Météo France, notamment les Bulletins régionaux d'alerte météo (BRAM), sont très suivis par le cabinet du Président du Conseil général, sans compter les services préfectoraux. D'autres aspects ont donné également matière à réflexion. Ainsi, à un certain moment de la catastrophe, aucun moyen de communication, même les téléphones portables, ne subsistait. Cette défaillance a prouvé la nécessité de mettre en place, sur le terrain, un système de relais fiables (contacts locaux) susceptibles d'être activé au moment opportun. D'autre part, le réseau d'annonce des crues nécessite des améliorations car la population doit être alertée le plus rapidement possible.

Au service des transports du Conseil général, la liste des établissements scolaires, avec leurs coordonnées téléphoniques, est à portée de main. En liaison avec les transporteurs, elle peut permettre de réaliser rapidement et de manière organisée, un départ anticipé d'un établissement en cas de danger imminent de montée des eaux. Coursan a d'ailleurs été depuis concerné par l'évacuation de ses établissements scolaires, pour cause de risque d'inondation. Il faut dire qu'une personne avertit en vaut deux comme le veut le proverbe. Tous les habitants, tous les élus, tous les techniciens qui ont vécu ces moments d'angoisse, voire

Les transports scolaires dans l'Aude

- **Budget 2001 des transports scolaires : 61 millions de francs.**
- **14 761 élèves transportés subventionnés.**
- **1 434 élèves internes.**
- **74 lignes régulières (8 452 élèves transportés).**
- **239 services spécialisés scolaires (5 910 élèves).**
- **31 232 km parcourus par jour (dont 14 000 sur ligne régulière).**



de terreur pour certains, savent que rien ne contrebalance la sécurité des personnes. De nombreux enfants audois ont été traumatisés par ces événements ; deux ans après, on regarde le ciel avec crainte quand le ciel est chargé et que la pluie persiste... L'inspection académique a ainsi produit une cassette vidéo et une brochure pour sensibiliser les élèves des écoles et des collèges sur les risques d'inondations.

DES PRIORITÉS AFFICHÉES POUR 2001

Dans l'Aude, le temps ne s'est pas arrêté en novembre 1999. Le poids du quotidien (près de 14000 enfants sont transportés chaque jour), les exigences du service public ont été de puissants freins à la sinistrose. Depuis janvier 2000, le service transport a accueilli en son sein



un contrôleur départemental, Pascal Baldovini. Il s'implique quotidiennement sur le terrain pour identifier et régler des problèmes concrets (points d'arrêt, horaires, itinéraires,...), faire res-

« une formation annuelle, spécifique au transport d'enfants, va être suggérée aux transporteurs »

pecter par les entreprises les termes du contrat d'exploitation qui les lie au Conseil général. Mais une grande partie de son activité consiste aussi dans le contact permanent qu'il entretient avec les partenaires locaux que sont les établissements scolaires, les communes et... les élèves transportés. Des évacuations d'autocars ont ainsi été organisées et devraient se multiplier. En accord avec sa hiérarchie, Pascal Baldovini a noué un véritable partenariat avec les agents de la direction départementale de l'équipement d'une part, mais également avec les forces de police et de gendarmerie. Ainsi, par exemple, les opérations initiées par le Conseil général trouvent parfois leur corollaire dans les contrôles effectués à leur niveau par la police ou la gendarmerie. Ce partenariat sur le terrain rend plus crédible l'action du Conseil général dans ce domaine.

L'autre priorité n'est pas la moindre. Le Conseil général a été effectivement dans les premiers à se lancer dans les procédures lourdes de la loi Sapin.

Dès 1994, des contrats de sept ans ont été signés pour toutes les lignes régulières, ainsi que pour les services spécialisés délégués aux entreprises professionnelles. La durée a été ramenée à cinq ans pour les petits services (voitures particulières, régies,...). A la rentrée scolaire 1999/2000, ces derniers ont été renouvelés en marchés publics. La plus grande partie des conventions va donc être traitée en 2001. Un travail lourd et mobilisateur... Il s'agit de conventions «risques et périls aménagés» pour les lignes régulières, puisque certains secteurs sont en zone de montagne. Quelques subventions d'équilibre permettent ainsi le maintien d'un service public de transport en zone fragile. Les services spécialisés sont rémunérés au prix forfaitaire journalier.

Parallèlement à l'application de la formation initiale minimale obligatoire (FIMO) et de la formation continue obligatoire de sécurité (FCOS), une formation annuelle, spécifique au transport d'enfants, va être suggérée aux transporteurs. Les entreprises intéressées pourraient ainsi faire connaître, chaque année, au Conseil général l'effort fait en matière de formation des conducteurs concernés. Cette initiative est souhaitée par Jean-Luc Battle, directeur général adjoint des services au Conseil général pour qui des personnels formés sont en effet la clé de transports de qualité. Les prochaines semaines de-

Journée d'études pour les contrôleurs



A l'initiative du Conseil général de l'Aude et de l'Anateep, une journée d'études décentralisée sur les enjeux du contrôle départemental dans les transports scolaires s'est tenue le mercredi 24 janvier 2001 à Carcassonne. Les contrôleurs des départements de l'Ariège, de l'Aude, du Gard, de Haute-Garonne, des Pyrénées Orientales et du Tarn ont pu échanger sur leurs pratiques professionnelles. Cette journée était animée par l'Anateep.

vraient permettre de préparer concrètement ce dispositif.

UNE NOUVELLE GARE ROUTIÈRE

Les problèmes de sécurité des points d'arrêt sont également une des préoccupations importantes du Département. Un recensement exhaustif des points d'arrêt est en cours et le Conseil général envisage de profiter des extensions de son logiciel Pégase II pour intégrer dans sa banque de données des photographies numériques des points d'arrêt.

Le Conseil général a décidé de créer une gare d'échange scolaire sur le site de Grazaillies en périphérie de ville. Aucun site judiciaire n'a pu être trouvé dans l'agglomération de Carcassonne avec la municipalité, d'autant que le classement du canal du Midi au patrimoine mondial de l'humanité a limité les possibilités d'implantation d'une gare routière en bordure de canal, un moment envisagée. Afin d'assurer la sécurité des élèves audois vers les établissements carcassonnais, le Conseil général a choisi de délocaliser la desserte scolaire sur un site qui lui est en-

tièrement dédié. Sur ce pôle, des échanges entre les divers autocars seraient possibles, dans les meilleures conditions de sécurité possibles. Le pôle d'échanges étant contigu aux Archives départementales, le câblage du site permettra un système de télésurveillance. Des études complémentaires sont en cours pour déterminer la configuration définitive du pôle d'échanges qui devra répondre à l'exigence d'une sécurité optimale pour les enfants transportés.

2001 devrait donc être une année charnière pour la politique départementale des transports scolaires. Les yeux sont tournés vers l'avenir. Finis les mauvais souvenirs... ●

Contacts

Conseil général de l'Aude
Service Transports
Mme Marie RICO
Tél. 04.68.11.68.11

Correspondant ANATEEP
M. Louis ANTOLIN
14, Bd Jean Jaurès - BP 17
11001 CARCASSONNE

